

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de septembre 2018
- 1.4 Brancher Antoine-Labelle – résolution de principe pour l'aménagement d'un centre de données intérieur
- 1.5 *Fin d'emploi – madame Marie-Claude Lecault*
- 1.6 *Embauche de madame Joceline Gaudet*

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Aide financière pour la formation de pompiers volontaires

3 TRANSPORTS

- 3.1 Correspondance – Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – suivi de la demande de modification du marquage de la chaussée sur la Route 117
- 3.2 Confirmer l'embauche de monsieur Maxime Renaud Varennes
- 3.3 Fermeture de l'ancien chemin Gouin, d'une partie des chemins des Grands-Ducs et Sainte-Anne
- 3.4 Récupération d'une partie des chemins des Buses, des Cyprès, des Geais-Bleus et du chemin des Sittelles
- 3.5 Récupération d'une partie des chemins des Buses, Beaubien et des Geais-Bleus ainsi qu'une partie de la montée Vachet
- 3.6 Renouvellement de l'entente avec le propriétaire du 3762, chemin des Marronniers, pour une virée
- 3.7 Déneigement des chemins Chapleau et Chardonnerets et de la rue Saint-Pierre

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Renouvellement de l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, la municipalité de Nomingue et l'Action bénévole de la Rouge
- 4.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Point d'information : achalandage 2018 – débarcadère
- 5.2 Référendum consultatif sur le contrôle biologique des insectes piqueurs

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes
- 6.2 Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la coordination du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et la présentation d'une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de sécurité incendie
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1.1 Résolution 2018.10.225
Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil consentent à l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour et à leur prise en considération;

CONSIDÉRANT qu'aucun document n'est nécessaire à la prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

1.5 *Fin d'emploi – madame Marie-Claude Lecault*

1.6 *Embauche de madame Joceline Gaudet*

ADOPTÉE

**1.2 Résolution 2018.10.226
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.3 Résolution 2018.10.227
Autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois de septembre 2018, totalisant six cent onze mille trois cent onze dollars et huit cents (611 311,08 \$).

ADOPTÉE

1.4

Résolution 2018.10.228

Brancher Antoine-Labelle – résolution de principe pour l'aménagement d'un centre de données intérieur

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement Internet haute vitesse est l'un des projets d'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle et que l'ensemble des municipalités du territoire sont des partenaires centraux du projet;

CONSIDÉRANT que des centres de données devront être installés dans plusieurs endroits sur le territoire afin de déployer le réseau de fibres optiques de dernier kilomètre voué à desservir la population et les entreprises des 17 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que les équipements du réseau de fibres optiques reliant présentement les institutions municipales et scolaires se trouvent dans des bâtiments municipaux et que l'installation des nouveaux équipements dans ces mêmes bâtiments a été priorisée, lorsque possible;

CONSIDÉRANT que des visites des locaux où se trouvent les équipements de fibres optiques du réseau municipal et scolaire ont été effectuées le 21 et 22 août 2018 et qu'elles ont permis de confirmer la possibilité d'implanter de nouveaux équipements à l'intérieur des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Nominique, la MRC d'Antoine-Labelle propose d'installer un centre de données dans les locaux de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que ces centres de données requièrent un espace estimé à 10 x 10 pieds au maximum pour l'installation d'armoires et d'équipements;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public sera lancé au début du mois d'octobre 2018 pour lequel la localisation des centres de données doit être connue et aux termes duquel le type et la quantité d'équipement exacts seront déterminés;

CONSIDÉRANT que des travaux seront peut-être requis dès cet automne, à la charge de la MRC d'Antoine-Labelle, pour aménager et sécuriser les locaux identifiés en vue l'installation des centres de données, dont l'installation est prévue au début de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir de la municipalité de Nominique une résolution de principe pour la localisation proposée du centre de données et qu'une entente formelle sera développée dans les prochains mois pour préciser les conditions de cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique accepte la proposition de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'aménagement d'un centre de données intérieur dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, qui sera construit entre 2019 et 2021, et dans l'attente de la signature d'une entente formelle spécifiant les conditions de cette autorisation.

Il est également résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

1.5

Résolution 2018.10.229

Fin d'emploi – madame Marie-Claude Lecault

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner la fin d'emploi de madame Marie-Claude Lecault, à titre de commis de bureau temporaire, en date du 5 octobre 2018.

ADOPTÉE

1.6

Résolution 2018.10.230
Embauche de madame Joceline Gaudet

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au niveau du secrétariat;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Joceline Gaudet;

CONSIDÉRANT l'expérience de madame Gaudet en milieu municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'embaucher madame Joceline Gaudet, à titre de secrétaire permanente selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100 % de l'échelle salariale dès sa première journée de travail.

Après ladite période de probation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

De nommer madame Joceline Gaudet, secrétaire de direction pour une période indéterminée et d'établir sa rémunération à 100% de l'échelle salariale de la fonction.

ADOPTÉE

2.1

Résolution 2018.10.231
Aide financière pour la formation de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

3.1 Correspondance – Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – suivi de la demande de modification du marquage de la chaussée sur la Route 117

Lecture et dépôt de la lettre de monsieur Claude Thibeault, directeur général, direction générale des Laurentides-Lanaudière, datée du 13 septembre 2018.

**3.2 Résolution 2018.10.232
Confirmer l'embauche de monsieur Maxime Renaud Varennes**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de monsieur Maxime Renaud Varennes, une période d'essai était prévue (résolution 2018.05.128);

CONSIDÉRANT que cette période est terminée et que monsieur Renaud Varennes satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche de monsieur Maxime Renaud Varennes à titre de journalier, ayant un statut de personne salariée saisonnière, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

**3.3 Résolution 2018.10.233
Fermeture de l'ancien chemin Gouin, d'une partie des chemins des Grands-Ducs et Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut procéder à la fermeture de chemins par résolution;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réforme cadastrale en cours, le conseil juge approprié que l'ancien chemin Gouin et qu'une partie des chemins des Grands-Ducs et Sainte-Anne perdent officiellement leur caractère de chemin municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominingue procède à la fermeture et l'abolition des chemins suivants :

Ancien chemin Gouin

Une partie du lot 42B du rang 5, des parties des lots 42, 43 et 44 et une partie des lots 43-2, 44-2, 44-3, 45, 45-4, 46, 46-1, 47 et 70, du rang 6, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1 à 16 à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 26 juin 2018, sous sa minute numéro 7454.

Partie du chemin des Grands-Ducs

Une partie du lot 28, du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telle partie étant plus amplement décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 6 septembre 2018, sous sa minute numéro 7544.

Partie du chemin Sainte-Anne

Des parties des lots 50 et 53 et d'une partie des lots 52 et 54, du rang 7, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1 à 11 à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 22 août 2018, sous sa minute numéro 7538.

ADOPTÉE

3.4

Résolution 2018.10.234

Récupération d'une partie des chemins des Buses, des Cyprès, des Geais-Bleus et du chemin des Sittelles

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales du Québec*;

CONSIDÉRANT que certains emplacements situés sur le territoire de la Municipalité, connus et désignés comme étant des parties de chemins ou des parties de lots sont actuellement sans titre officiel au registre foncier ou de propriété privée;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU :

D'entreprendre les démarches en vue de transférer les droits de propriété sur les lots identifiés ci-après :

Partie du chemin des Buses

Une partie du lot 17B et des parties du lot 18, du rang 7, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1, 2 et 3 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 22 août 2018, sous sa minute numéro 7539.

Partie du chemin des Cyprès

Une partie du lot 42B-32, du rang 5, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telle partie étant plus amplement décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 6 septembre 2018, sous sa minute numéro 7545.

Partie du chemin des Geais-Bleus

Une partie des lots 2A, 3A, 4A, 5, 6, 6A et 7, du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 7, 14, 15, 17, 25, 26 et 30 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 13 juin 2018, sous sa minute numéro 7439.

Chemin des Sittelles

Une partie des lots 27 et 28, du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 21 août 2018, sous sa minute numéro 7537.

D'autoriser le directeur général ou son remplaçant à publier les avis nécessaires dans les journaux.

ADOPTÉE

3.5

Résolution 2018.10.235

Récupération d'une partie des chemins des Buses, Beaubien et des Geais-Bleus ainsi qu'une partie de la montée Vachet

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales du Québec*;

CONSIDÉRANT que certains emplacements situés sur le territoire de la Municipalité, connus et désignés comme étant des parties de chemins ou de montée, sont actuellement sans titre officiel au registre foncier ou de propriété privée;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU :

D'entreprendre les démarches en vue de transférer les droits de propriété sur les lots suivants :

Partie du chemin Beaubien

Des parties du lot 18B, du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1 et 2 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 17 août 2018, sous sa minute numéro 7532.

Partie du chemin des Buses

Une partie des lots 18-1 et 18-2, du rang 7, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 4 et 5 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 22 août 2018, sous sa minute numéro 7539.

Une partie des lots 2, 4, 5 et 9, du rang A, du cadastre officiel du Canton de Montigny, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1, 2, 3 et 4 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 4 octobre 2018, sous sa minute numéro 7577.

Partie du chemin des Geais-Bleus

Des parties des lots 1A1, 5-2, 7-1 et 7-2 et une partie des lots 1A, 1A-3, 2A, 2A-1, 3A, 3A-1, 3A-3, 3A-4, 4B, 5-5, 5-7, 5-8, 6A-2, 6A-3, 6A-4, 70, 71, 78, 79, 80 et 81, du rang 4, du cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle.

Telles parties étant plus amplement décrites aux parcelles 1 à 6, 8 à 13, 16, 18 à 24, 27 à 29 et 31 à 36 de la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Daniel Robidoux, en date du 13 juin 2018, sous sa minute numéro 7439.

Une partie de la montée Vachet

Une partie du lot 34-2, du rang 1, du cadastre officiel du Canton de Montigny, circonscription foncière de Labelle.

Telle partie étant plus amplement décrite à la description technique préparée par l'arpenteur Daniel Robidoux, en date du 20 août 2018, sous sa minute numéro 7536.

D'approuver les descriptions techniques ci-haut identifiées.

D'autoriser le directeur général ou son remplaçant à publier les avis nécessaires dans les journaux.

ADOPTÉE

3.6

Résolution 2018.10.236

Renouvellement de l'entente avec le propriétaire du 3762, chemin des Marronniers, pour une virée

CONSIDÉRANT que l'entente pour une virée avec le propriétaire du 3762, chemin des Marronniers est à échéance;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire renouveler l'entente sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'accepter les conditions de la nouvelle entente et d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer l'entente entre la municipalité de Nomingue et le propriétaire du 3762, chemin des Marronniers, portant sur l'autorisation spécifique de cette virée.

ADOPTÉE

3.7

Résolution 2018.10.237

Déneigement des chemins Chapleau et Chardonnerets et de la rue Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'entretien durant l'hiver 2018-2019, des chemins Chapleau et des Chardonnerets et de la rue St-Pierre;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour le déneigement et le sablage de ces chemins;

CONSIDÉRANT que le Club Columbus défraie une partie des coûts pour le déneigement du chemin Chapleau, soit un montant de quatre mille dollars (4 000 \$), plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Déneigement Jorg Inc., pour le déneigement et le sablage des chemins Chapleau et des Chardonnerets et de la rue St-Pierre, durant l'hiver 2018-2019, aux coûts suivants :

Chapleau :	8 850 \$
Chardonnerets :	5 050 \$
St-Pierre :	1 875 \$

pour un total de quinze mille sept cent soixante-quinze dollars (15 775 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nomingue, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

4.1 **Résolution 2018.10.238**
Renouvellement de l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, la municipalité de Nominique et l'Action bénévole de la Rouge

CONSIDÉRANT l'entente portant sur la cueillette hebdomadaire personnalisée des boîtes de carton dans des commerces spécifiques avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, l'Action bénévole de la Rouge et la Municipalité, est à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à reconduire cette entente pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que le conseil signifie à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et l'Action bénévole de la Rouge son intention de renouveler le protocole d'entente pour l'année 2019.

ADOPTÉE

4.2 **Résolution 2018.10.239**
Adoption du budget de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le 19 septembre 2018, son budget pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'adopter le budget pour l'année 2019, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge le 19 septembre 2018, pour un montant de cinq millions cent quarante-six mille six cent trente-cinq dollars et soixante-quinze cents (5 146 635,75 \$).

ADOPTÉE

5.1 **Point d'information : achalandage 2018 - débarcadère**

MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU informe sur l'achalandage au débarcadère pour la saison 2018. Il y a eu 1975 utilisateurs, dont 1340 résidents et 635 visiteurs.

5.2 **Résolution 2018.10.240**
Référendum consultatif sur le contrôle biologique des insectes piqueurs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres S2018-16 concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs avec les municipalités de Labelle, L'Ascension et Nominique ainsi que la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la date limite pour recevoir les soumissions est fixée au 1^{er} novembre 2018, et que les coûts seront connus à cette date;

CONSIDÉRANT qu'avant de prendre la décision finale dans ce dossier, le conseil municipal désire consulter la population par le biais d'un référendum consultatif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de tenir un référendum consultatif dont la question sera :

Approuvez-vous que la municipalité de Nomingue procède au contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire au moyen d'épandage de larvicides biologiques?

ADOPTÉE

6.1

Résolution 2018.10.241

Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nomingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour la présentation d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'évènements et activités de tout genre;

CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuerait au développement économique et récréotouristique de la région et augmenterait le standard de qualité de nos évènements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale serait mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la municipalité de Nomingue est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que la municipalité de Nomingue mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

ADOPTÉE

6.2

Résolution 2018.10.242

Mandat à la Ville de Rivière-Rouge pour la coordination du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et la présentation d'une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge

CONSIDÉRANT l'appel de projets au Fonds d'aide au développement du milieu par la Caisse Desjardins de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nomingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour la présentation d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'évènements et activités de tout genre;

CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuerait au développement économique et récréotouristique de la région et augmenterait le standard de qualité de nos évènements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale serait mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la municipalité de Nomingue est requise pour déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la municipalité de Nomingue mandate la Ville de Rivière-Rouge d'être responsable du projet d'acquisition en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu.

ADOPTÉE

7

Dépôt des rapports

Service de la sécurité incendie

[Dépôt du rapport mensuel de septembre relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en septembre par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de septembre.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018.](#)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de septembre, par le Service.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2018.10.243
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigüe, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.